

Image not found or type unknown



Changement du délai de préavis pour résiliation du bail

Par **guislaine**, le **06/03/2008 à 18:06**

J'ai entendu dire que le délai de préavis pour résiliation de mon bail de location ne serait plus de 3 mois mais de 2 mois.pourriez vous m'en dire plus? Je précise que je n'entre dans aucune des exceptions pour ramener mon préavis a 1 mois. merci

Par **Jurigaby**, le **06/03/2008 à 18:13**

Bonjour.rnrnVous avez du mal entendre.